



15.12.2023

Avancement de la mise en œuvre des mesures découlant de l'état des lieux de la protection NBC en Suisse

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse »	3
1.2. Arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 2022	3
2. Avancement de la mise en œuvre	4
2.1. Coordination, information et sensibilisation	4
2.2. Concepts	4
2.3. Personnel spécialisé et matériel	5
2.4. Vue d'ensemble des mesures proposées, des acteurs responsables et de l'avancement de la mise en œuvre	6
3. Conclusions et récapitulatif	7
Annexe 1 - Fiches d'information des déficits	8
Déficit 1 : La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire.	9
Déficit 2 : Il manque une coordination de la protection NBC.	13
Déficit 3 : Les mesures et les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.	15
Déficit 4 : Il y a un manque de vue d'ensemble et de coordination en matière de protection médicale NBC.	18
Déficit 5 : Les prestations de la Confédération ne sont pas clairement définies.	22
Déficit 6 : Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre.	23
Déficit 7 : De nombreuses conceptions NBC ne sont pas suffisamment claires, ne sont pas adaptées à la pratique ou sont dépassées.	24
Déficit 8 : La collaboration entre les forces d'intervention en cas d'attentat NBC est insuffisante.	25
Déficit 9 : Manque de spécialistes NBC en cas d'événement majeur.	26
Déficit 10 : La coordination nationale de la formation NBC fait défaut.	27
Déficit 11 : Il manque des spécifications standardisées pour le matériel d'intervention et de protection.	28
Déficit 12 : Il manque une vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations essentielles dans les cantons et les régions.	29
Déficit 13 : Le réseau d'échange d'expertise mérite d'être amélioré.	30
Déficit 14 : Les acteurs importants de la protection NBC ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question.	31
Déficit 15 : La coopération en matière de préparation à un accident nucléaire est insuffisante.	33
Déficit 16 : Les conventions de prestations relatives aux événements radiologiques devraient être révisées.	35
Annexe 2 : Liste des abréviations	37

1. Introduction

Dans le cadre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse », l'OFPP a analysé, en collaboration avec des parties prenantes de la Confédération et des cantons, l'état actuel de la préparation dans le domaine de la protection NBC et identifié des mesures visant à améliorer celle-ci. Le présent rapport donne des informations sur l'état actuel de la mise en œuvre des mesures proposées.

1.1. Projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse »

Le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » traitait de la protection NBC au niveau opérationnel. Il était divisé en deux parties, chacune ayant été documentée dans un rapport :

- La première partie a décrit le système de protection NBC en Suisse (bases légales, acteurs) et 16 déficits prioritaires, recensés dans le « Rapport 1 : situation et déficits du point de vue des acteurs » du 30 mars 2021¹. La Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) et la plate-forme politique du Réseau national de sécurité (PP RNS) ont approuvé ce rapport.
- Dans la deuxième partie, la direction du projet a élaboré, en collaboration avec les acteurs principalement concernés par les déficits (ci-après appelés « acteurs responsables »), des propositions de solutions pour améliorer la protection NBC. Les résultats ont été réunis dans le « Rapport 2 – Mesures proposées pour remédier aux déficits » du 22 juillet 2022².

Le projet a pris fin avec la publication du deuxième rapport.

1.2. Arrêté du Conseil fédéral du 9 décembre 2022

En décembre 2022, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport 2 et décidé ce qui suit :

- a. Le DDPS (OFPP), le DFI (OFSP et OSAV) et le DEFR (AEP) sont chargés de mettre en œuvre les mesures proposées dans leur domaine de compétence. Le DFI (OFSP et OSAV) et le DEFR (AEP) sont chargés de présenter au DDPS (OFPP) d'ici à fin 2023 un rapport commun sur l'avancement des travaux.
- b. Le DDPS (OFPP) est chargé de transmettre le rapport 2 à la Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC) et à la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), en les priant de mettre en œuvre les mesures proposées dans leur domaine de compétence et de présenter au DDPS (OFPP) d'ici à fin 2023 un rapport sur l'avancement des travaux.
- c. Le DDPS (OFPP) est chargé, d'entente avec les organes fédéraux intéressés, de définir le rôle de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération qui doit être créée, d'examiner si des bases juridiques supplémentaires sont nécessaires pour assurer la coordination générale et de soumettre au Conseil fédéral, au deuxième trimestre 2024, un rapport et une proposition sur la suite des opérations.
- d. Le DDPS (OFPP) est chargé d'envoyer le rapport 2 à la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC), en la priant de suivre la mise en œuvre des mesures proposées et de présenter d'ici fin 2024 au Conseil fédéral, par le biais du DDPS (OFPP), un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre.

¹ [Rapport 1 – Situation et déficits du point de vue des acteurs](#)

² [Rapport 2 – Mesures proposées pour remédier aux déficits](#)

Le présent rapport, élaboré avec les acteurs responsables, fait le point sur l'état actuel de la mise en œuvre des mandats mentionnés aux points a à c.

2. Avancement de la mise en œuvre

2.1. Coordination, information et sensibilisation

Au niveau de la Confédération, une étape importante a été franchie en 2023 avec la création de la plate-forme d'échange NBC. Des délégués de l'OFPP, de l'OFEV, de l'OFSP, de l'OFEN, de l'OSAV, de l'OFAG, du Groupement défense et de Tox Info Suisse ont été désignés. La plate-forme d'échange NBC s'est entre autres fixé pour objectif de présenter en 2024, sous la supervision du Bureau de protection NBC, les documents existants et leur état actuel de manière plus claire sur internet (déficit 2, mesure 3 et déficit 7).

Au niveau des cantons, la CSSP et la CRMPPCi ont désigné une personne compétente pour la protection NBC. Ce point est encore à l'étude au sein de la CCPCS et de l'IAS. L'échange entre ces personnes désignées, la plate-forme d'échange NBC et la PCABC est activement encouragé auprès de l'OFPP par le biais du Bureau de protection NBC (déficit 2, mesure 4 et déficit 14).

Avec la guerre en Ukraine, la thématique liée à la protection NBC a été présente à de nombreux niveaux au cours de ces dernières années. Cette fenêtre d'opportunité a pu être utilisée par les acteurs NBC à de nombreux niveaux pour sensibiliser davantage les experts, le monde politique et la population (déficit 14).

2.2. Concepts

La refonte de concepts importants dans le domaine N n'a certes pas pu être menée à terme, mais de nouvelles ébauches du Concept de protection en cas d'urgence (CPU) et du plan d'urgence national sont maintenant disponibles. D'une part, l'élaboration avec les divers acteurs s'est avérée complexe, d'autre part, de nombreux points ont dû être repriorisés à la suite de la guerre en Ukraine. Dans le cadre du Plan d'action visant à renforcer la sûreté radiologique « Radiss », la mission de suivi de l'International Physical Protection Advisory Service (IPPAS) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été menée à bien. Les experts de cette mission sont arrivés à la conclusion que la Suisse dispose d'un régime de sûreté largement étayé et efficace (déficits 1A et 7).

La phase précoce qui suit un événement N (danger principalement dû aux substances radioactives au sol) a été prise en compte dans le CPU. À cet effet, deux groupes de travail ont été créés afin d'approfondir deux thèmes-clés liés à cette thématique : le groupe de travail « Denrées alimentaires et agriculture » et le groupe de travail « Décontamination et gestion des déchets ». La collaboration entre les principaux organes concernés est ainsi également encouragée (déficit 15).

En ce qui concerne la protection médicale NBC également, des progrès ont été faits. La consultation sur le projet de révision de la loi sur les épidémies a été ouverte. Ainsi, en 2024 un projet de loi devrait pouvoir être disponible et le plan de pandémie remanié être publié. Une vue d'ensemble de la protection médicale N est en préparation et sera publiée début 2024. La représentation de la répartition géographique des hôpitaux de décontamination a pu être établie et les résultats seront intégrés dans l'actualisation du concept des hôpitaux de décontamination (déficits 4A, 4B, 4D).

2.3. Personnel spécialisé et matériel

La question des ressources constitue un aspect important de la thématique liée à la protection NBC. Elle englobe tant le matériel que le personnel spécialisé et ses compétences. En 2023, des améliorations ont pu être obtenues :

- Le Laboratoire de Spiez, en collaboration avec différents partenaires, a mis sur pied avec succès des ateliers sur les laboratoires afin de mieux répondre au besoin de coordination des analyses dans le domaine de la protection NBC (déficit 3A).
- Les formations pour le système d'information pour la gestion des ressources (iRES) ont pu être réalisées avec succès : le déficit 12 a donc pu être éliminé. À présent, les organes disposant de ressources en matière de protection NBC les enregistrent progressivement dans le système iRES.
- En ce qui concerne la disponibilité de spécialistes et de moyens de mesure mobiles et la collaboration entre les forces d'intervention en cas d'événement NBC, des enquêtes spécifiques ont pu être réalisées. Les résultats et les mesures qui en découlent sont attendus pour 2024 (déficits 3B, 8 et 9).

Trois déficits sont encore au stade de la planification et doivent être traités en 2024 :

- Une conférence nationale spécialisée sur la protection NBC se tiendra en 2024. Elle sera organisée de concert par l'OFPP et la ComABC. D'autres partenaires seront impliqués (déficit 13).
- La définition du rôle de la protection civile et de son équipement a été suspendue afin de mener une analyse de capacité plus complète à l'OFPP (déficits 6 et 11).

2.4. Vue d'ensemble des mesures proposées, des acteurs responsables et de l'avancement de la mise en œuvre

N°	Propositions	Acteurs responsables	Avancement de la mise en œuvre
1A	Présenter la répartition des tâches dans le domaine N dans le nouveau concept de protection d'urgence	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
1B	Élaborer une fiche d'information sur les épizooties	OFPP, OSAV	Terminé*
2	Renforcer la coordination dans le domaine de la protection NBC en Suisse	OFPP (CENAL)	Terminé
3A	Organiser un atelier sur les laboratoires	OFPP (Laboratoire de Spiez)	Terminé
3B	Renforcer la coordination dans le domaine des mesures mobiles	PCABC	En cours d'élaboration
4A	Dresser une vue d'ensemble de la protection médicale N	OFSP	En cours d'élaboration
4B	Assurer une vue d'ensemble et la coordination de la protection médicale B	OFSP, OSAV, AEP, SSC	En cours d'élaboration
4C	Élaborer un aperçu de la protection médicale C	---	Terminé*
4D	Présenter la répartition géographique des hôpitaux de décontamination SSC	OFPP	Terminé
5	Élaborer une vue d'ensemble des prestations du Centre NBC de Spiez	OFPP et armée	Terminé*
6	Élaborer le profil des prestations de la protection civile dans le domaine de la protection NBC	OFPP (protection civile)	En cours de planification
7	Élaborer une vue d'ensemble des documents pertinents pour le domaine N	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
8	Renforcer la collaboration avec les organisations d'urgence pour les attentats NBC	CPABC	En cours d'élaboration
9	Clarifier et veiller à la disponibilité de spécialistes N, B et C pour les cas d'événements majeurs	CSSP (comité d'experts NBC)	En cours d'élaboration
10	Élaborer une vue d'ensemble de l'offre de formation	ComABC	Terminé*
11	Élaborer des spécifications pour le matériel d'intervention et de protection de la protection civile	OFPP (protection civile)	En cours de planification
12	Promouvoir l'utilisation de ResMaB et d'iRES	OFPP (CENAL)	Terminé
13	Organiser une conférence spécialisée pour la protection NBC et mettre en place une plateforme électronique du savoir	OFPP	En cours de planification
14	Intensifier les efforts de sensibilisation à la protection NBC	OFPP	Tâche permanente
15	Intégrer les phases ultérieures d'un accident de CN au CPU et aux EGU	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
16A	Examen technique des conventions de prestations N de la CENAL	OFPP (CENAL)	Terminé*
16B	Examen technique des conventions de prestations N de l'OFSP	OFSP	Terminé*

* Déjà terminé dans le rapport 2 de 2022

3. Conclusions et récapitulatif

La protection NBC continue de bien fonctionner dans de nombreux domaines et des améliorations ont été obtenues en 2023. Certains points doivent cependant encore être poursuivis et menés à terme.

Sur la base de cet état des lieux, quatre nouveaux déficits ont pu être comblés en 2023. Cinq ne sont plus au stade de la planification mais sont en cours d'élaboration ou ont été comblés. Trois déficits seulement sont encore en planification, mais ils devraient être abordés en 2024.

Avec la création de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération, la principale lacune a été comblée

La plate-forme d'échange NBC qui a été créée sert de point d'entrée pour les questions liées à la protection NBC au niveau fédéral et coordonnera les travaux nécessaires. Elle est consciente que les attentes sont élevées.

Les travaux de mise à jour doivent être finalisés

Les concepts et les ressources doivent être mis à jour et gérés en continu. Il est important qu'en 2024, les travaux initiés, notamment concernant les concepts dans le domaine N, les questions liées à la protection médicale et les ressources au sein des cantons, soient achevés en 2024. Le rôle de la protection civile doit également être éclairci. En outre, les besoins en matière de concepts, de formations et de ressources doivent être recensés en 2024 et une mise en œuvre doit être priorisée au cours des prochaines années.

La protection NBC reste une tâche permanente

L'attention portée à la protection NBC est élevée en raison de la situation politique actuelle. Les efforts visant au maintien d'une bonne protection NBC devront cependant être poursuivis même si cette attention vient à diminuer. Tous les acteurs, qu'il s'agisse du monde politique, de l'administration ou des organisations d'intervention, devront continuer à se consacrer à ce thème.

Collaborer, sensibiliser et échanger

Cet état des lieux et les solutions proposées ont montré une fois de plus que la collaboration, la sensibilisation et l'échange sont des tâches permanentes. Cela doit être mis en pratique en particulier dans le cadre de la PCABC et de la plate-forme d'échange NBC, mais tous les acteurs de la protection NBC ont un rôle à jouer. C'est en agissant ensemble que l'on peut protéger au mieux la population et l'environnement contre les dangers NBC.

Annexe 1 - Fiches d'information des déficits

Les déficits et les propositions de solutions élaborées sont décrits plus en détail ci-après et présentés sous forme de fiches d'information. Le contenu de celles-ci est structuré selon le tableau 1 suivant. Les modifications par rapport au rapport 2 du 22 juillet 2022 sont mises en évidence en bleu.

Tableau 1 : Contenu des fiches d'information

Description	Le déficit est décrit selon le rapport 1.
Répartition du déficit	Si nécessaire : le déficit est subdivisé selon le rapport 2 en déficits partiels s'il se rapporte à des domaines distincts.
Concrétisation/évaluation	Le déficit ou le déficit partiel est précisé dans le rapport 2 afin de mettre en évidence où se situent les défis. Si nécessaire, des informations supplémentaires sont fournies sur le déficit. La situation actuelle et les priorités à aborder sont évaluées dans le rapport 2.
Proposition selon rapport 2	La solution proposée est décrite. Les recoupements avec d'autres propositions sont mis en évidence.
Avancement de la mise en œuvre	L'avancement de la mise en œuvre de la solution en octobre 2023 est décrit. Les produits éventuels sont mentionnés.
Travaux/produits planifiés pour 2024	Les travaux planifiés pour 2024 sont décrits.
Acteurs	L'acteur responsable de la mise en œuvre de la mesure proposée est désigné (acteur responsable). Lorsque cela est pertinent pour la solution proposée et sa mise en œuvre, d'autres acteurs sont mentionnés.
État de la mise en œuvre	L'état actuel de la mise en œuvre de la proposition de solution est identifié : en cours de planification, en cours d'élaboration ou terminé.

Déficit 1 : La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire.

Description selon rapport 1	La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais aussi au sein de la Confédération, n'est pas toujours claire. L'implication de la Confédération dans la gestion varie en fonction du danger et des dimensions de l'événement. Les tâches des acteurs se chevauchent et les structures de conduite sont également peu claires. Les responsabilités sont régies par de nombreuses bases légales qui ne sont pas toujours complètes. En raison de l'absence d'interconnexion, les acteurs n'échangent pas d'informations et méconnaissent les missions des autres. Le financement des tâches dans le domaine de la protection NBC est également flou.
Répartition du déficit	Selon les avis reçus lors de la première phase du projet, ce déficit concerne les domaines de la protection N et de la protection contre une épizootie. Aucun déficit n'a été signalé en ce qui concerne les tâches du domaine C ou d'autres tâches du domaine B. Le déficit est donc réparti entre deux sous-groupes : • Déficit partiel 1A : domaine N • Déficit partiel 1B : épizooties

Déficit partiel 1A : Dans le domaine N, la répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire.

Concrétisation/ évaluation	La répartition des tâches dans le domaine N est clarifiée dans des bases juridiques et fonctionne. Du côté de la Confédération, il existe des organes de coordination/concertation qui fonctionnent bien, comme le groupe de travail Organisation de mesure, le groupe de travail Centre d'information Radioactivité ou le Groupe suisse des partenaires du nucléaire (GNP). Les plans existants doivent être mis à jour dans le cadre de la révision des ordonnances correspondantes (ORaP, OPU, OProP). Le domaine d'activité comprend plusieurs scénarios et les documents de base correspondants : • Plan d'urgence national en cas d'événement radiologique ou nucléaire (plan d'urgence NR) : document cadre pour la gestion d'un événement N ; en cours d'élaboration (acteur responsable : OFPP). • Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse (CPU)⁴ : préparation et maîtrise des accidents survenant dans une CN ; en cours de révision/mise à jour (acteur responsable : OFPP). • Plan d'action 2020–2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologiques en Suisse (Radiss)⁵ de l'OFPP : clarification des questions relatives à la répartition des tâches dans le domaine de la réduction des risques liés aux matières radioactives non contrôlées (c.-à-d. incidents impliquant des sources, HASS⁶, détention ou transport illégaux) ; publié en octobre 2020 (acteur responsable : OFSP). • Plan de collaboration en cas d'événement impliquant une dissémination intentionnelle de substances radioactives (scénarios de « bombe sale ») : doit être mis à jour (acteur responsable : OFPP). • Autres règlements spécifiques aux scénarios⁷ Le manque de clarté signalé concerne surtout le scénario d'accident de centrale nucléaire. En particulier, la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons n'est pas assez clairement définie dans le CPU existant.
-------------------------------	---

Proposition 1A	Présenter la répartition des tâches dans le nouveau concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire (CPU) La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est précisée dans le cadre de la mise à jour en cours du CPU, de sorte que le nouveau CPU offre une vue d'ensemble claire de celle-ci. Ce document permet aux personnes et organisations extérieures de comprendre rapidement les principes de la répartition des tâches : son utilisation, son intelligibilité et sa clarté sont améliorées. Il décrit non seulement la répartition des tâches dans le cadre de la gestion, mais aussi dans celui de la planification et de la préparation à un événement. Les compétences sont indiquées en se référant aux bases juridiques. L'essentiel est en outre résumé dans une fiche d'information, afin que les acteurs de la protection de la population disposent d'une sorte d'aide-mémoire. La proposition 1A a des points de recoupement avec la proposition 7. Si des incertitudes subsistent après la publication du nouveau CPU, la CENAL se tient à disposition en tant que point de contact. La répartition des tâches présentée dans le CPU est vérifiée périodiquement dans le cadre d'exercices généraux d'urgence (EGU) et de missions de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ainsi, un potentiel d'amélioration supplémentaire peut être identifié.
----------------	---

Avancement de la mise en œuvre	La série de consultations sur le concept de protection en cas d'urgence remanié (CPU 2023) a été lancée début décembre 2023. Les documents de base mis à jour (or-
--------------------------------------	---

⁴ Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse – rapport final, état : 23 juin 2015

⁵ [Plan d'action 2020–2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologique en Suisse \(Radiss\)](#)

⁶ High-Activity Sealed Radioactive Sources (sources scellées de haute activité)

⁷ Voir les documents et plans dans le domaine N sur le [site internet de l'OFSP](#)

	donnances, conventions, bases conceptuelles comme le CPU existant ou la documentation de l'OFSP relative aux évacuations à l'attention des cantons) et les contributions des partenaires y ont été intégrés. - La structure du CPU 2023 répond aux exigences de l'analyse des déficits ; le nouveau CPU est plus détaillé : afin de clarifier les processus et les compétences des acteurs et pour une vue d'ensemble globale, toutes les phases de gestion de l'urgence (phase aiguë, phase précoce et phase de transition) et tous les niveaux (gestion de l'urgence, gestion de crise) sont représentés. - Il est de manière générale plus compréhensible : les notions et les rapports processuels ainsi que les termes utilisés dans tous les domaines thématiques (gestion d'événements, protection de la population, radioprotection, protection d'urgence, etc.) sont décrits séparément et de manière détaillée. L'information principale (« Qui fait quoi ? ») doit figurer dans le texte principal ; les informations complémentaires (comment/avec quoi et pourquoi) sont placées dans les notes de bas de page. Chaque chapitre est accompagné d'une présentation générale. - Il est lisible sous différents angles et à différents niveaux : au 1^{er} niveau avec l'essentiel sur une page, au 2^e niveau en consultant la présentation générale, au 3^e niveau en lisant le texte principal et au 4^e niveau en lisant les notes de bas de page. Consulter les annexes si nécessaire. - Il couvre également la planification et la préparation : celles-ci sont décrites dans les annexes. - Il présente les bases légales : les passages correspondants dans les bases légales sont systématiquement décrits dans les notes de bas de page, afin d'en faciliter la compréhension. - Il doit être régulièrement revu et adapté à l'avenir.
Travaux/ produits prévus pour 2024	La série de consultations dure jusqu'à la fin du mois de janvier 2024. Une fois que les avis reçus auront été intégrés, la décision de l'OFPP concernant le CPU suivra. Au 1^{er} trimestre 2024, le CPU sera mis à la disposition de tous les partenaires de la protection en cas d'urgence en vue de la préparation à l'EGU 24. L'EGU 24 donnera la possibilité de mettre en pratique le CPU, de combler les lacunes existantes dans le document et de procéder aux adaptations nécessaires lors d'une nouvelle révision.
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL) Autres concernés : acteurs de la protection NBC aux niveaux fédéral et cantonal (p. ex. OFSP, SRC, IFSN, CDS, CG MPS, CSSP, CRMPPCi, PCABC)
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

Déficit partiel 1B : La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire pour les cas d'épizooties.

Concrétisation/ évaluation	Selon la direction du projet et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), les bases légales relatives aux épizooties (loi sur les épizooties, LFE, RS 916.40 et ordonnance sur les épizooties, OFE, RS 916.401) sont très détaillées et règlent aussi bien la préparation que la gestion de l'événement. La répartition des tâches et des compétences est également clairement définie et bien organisée. Les bases légales offrent une marge de manœuvre permettant d'aborder de manière appropriée les épizooties, qui peuvent être très différentes l'une de l'autre. Cela vaut également pour l'organisation et la répartition des tâches lors de la gestion des épizooties. Les bases légales existantes garantissent une telle flexibilité. L'OSAV et les services vétérinaires cantonaux se concertent plusieurs fois par an sur la question des épizooties. La collaboration fonctionne bien. Le seul point faible constaté est que, dans certains cantons, le flux d'informations entre les affaires vétérinaires et la protection de la population pourrait être amélioré. Ainsi, les acteurs de la protection de la population ne sont pas suffisamment informés des planifications dans le domaine des épizooties. La préparation à une épizootie et la gestion de crise ont été examinées en novembre 2021 dans le cadre d'un exercice national (NOSOS, épidémie de peste porcine africaine). Les conclusions sont en cours d'analyse.
Proposition 1B	Élaborer une fiche d'information sur les épizooties La répartition des tâches dans le scénario d'épizootie sera résumée dans une fiche d'information afin que les acteurs, notamment ceux rattachés à la protection de la population, puissent y trouver les informations nécessaires. Elle sera mise à la disposition des partenaires via la PCABC. S'il y a lieu d'agir à l'avenir, l'OSAV et les services cantonaux compétents pour les affaires vétérinaires serviront de point de contact.
Acteurs	Responsables : OFPP, OSAV
État de la mise en œuvre	Terminé selon rapport 2. La fiche d'information sur l'épizootie figure dans le rapport 2.

Déficit 2 : Il manque une coordination de la protection NBC.

Description selon rapport 1	Des partenaires nombreux et très différents sont impliqués dans la protection NBC. Cependant, il manque une organisation responsable qui réunisse les acteurs, lance des travaux et transmette les connaissances. Surtout, il n'existe pas de bureau de coordination au niveau fédéral qui serve également de point de contact pour les autres partenaires. La planification n'a pas un caractère suffisamment contraignant pour que les mesures nécessaires soient pleinement mises en œuvre.
Concrétisation/ évaluation	La préparation et la gestion des événements NBC impliquent une multiplicité d'acteurs et de bases légales s'appliquant aux niveaux fédéral, cantonal et communal dans toute la Suisse. Il en résulte de trop nombreux chevauchements au niveau des responsabilités et de la collaboration. Au cours des quinze dernières années, plusieurs tentatives ont été faites pour mieux coordonner la protection NBC. Il n'a toutefois pas été possible de parvenir à une coordination efficace et générale de la protection NBC en Suisse. Le Laboratoire de Spiez a chargé la société EBP Schweiz AG de vérifier la coordination de la protection NBC en Suisse. Les résultats et les recommandations sont disponibles sous la forme d'un rapport⁸. Ce dernier constate que la protection NBC fonctionne bien dans de nombreux domaines. Il souligne toutefois un manque de coordination dans l'ensemble. Or, une collaboration efficace est une condition préalable à d'autres améliorations.
Proposition 2	Renforcer la coordination dans le domaine de la protection NBC en Suisse En se fondant sur le rapport EBP et sur des réunions avec des spécialistes de la Confédération et des cantons, la direction du projet tire les principales conclusions suivantes : La répartition des conséquences est en principe réglée de manière suffisante et adéquate. La coordination dans la protection NBC ne peut se faire que dans les domaines de compétence existants des différents offices fédéraux et acteurs cantonaux. Sur cette base, elle formule quatre recommandations : Les organes compétents de la Confédération et des cantons doivent assumer leurs responsabilités respectives en matière de coordination de manière systématique. La responsabilité générale de la coordination en matière de préparation incombe à différentes instances pour les scénarios de référence : - dans le domaine N, à l'OFPP ; - dans le domaine B, à l'OFSP et à l'OSAV ; - dans le domaine C, aux cantons. Les cantons et les offices fédéraux concernés doivent désigner chacun un interlocuteur compétent pour la protection NBC. - Les cantons désignent au sein de l'état-major de conduite cantonal (EMCC) une personne responsable de la protection NBC. Celle-ci intervient en tant que coordinateur NBC et est membre de la Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC). - Les offices fédéraux concernés désignent chacun un interlocuteur compétent pour la protection NBC. Celui-ci est membre de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération (cf. proposition 3). La Confédération doit créer une plate-forme d'échange NBC. De manière analogue à la PCABC, cette plate-forme sert à sensibiliser davantage aux tâches actuelles communes (agenda setting). En outre, elle sert à la concertation et à l'information générales pour tout l'éventail de la protection NBC (p. ex. projets, concepts, exercices) au niveau de la Confédération. Elle ne constitue pas un organe de décision et se réunit vraisemblablement une à deux fois par an. La CENAL assume la présidence de la plate-forme d'échange NBC. Les présidents de la PCABC et de la plate-forme d'échange NBC échangent régulièrement.

⁸ EBP Schweiz AG (novembre 2021) Analyse der Koordination im Schweizer ABC-Schutz, Zürich (en allemand uniquement)

4. **Les conférences cantonales concernées au niveau opérationnel sont invitées à désigner au sein de leurs comités respectifs une personne compétente pour la protection NBC.** Il convient d'examiner cette question en particulier pour les conférences cantonales dans les domaines de la police, des sapeurs-pompiers, des médecins cantonaux, de la protection de la population et de la protection civile. Les personnes désignées doivent être à la disposition des représentants de la PCABC et de la plate-forme d'échange NBC en tant que point de contact.

Avancement de
la mise en
œuvre

Recommandation 1 : **Les organes compétents doivent assumer leurs responsabilités respectives en matière de coordination de manière systématique.** Les organes coordonnés sont conscients de leur responsabilité et disposent à cet effet de différents canaux. La mise en œuvre de la recommandation 3 renforcera encore ce point.

Recommandation 2 : **Les cantons et les offices fédéraux concernés doivent désigner chacun un interlocuteur compétent pour la protection NBC.**

- a. Tous les cantons sont représentés au sein de la PCABC. Par ailleurs, quatre PCABC régionales sont actives.
- b. Au niveau fédéral, les offices fédéraux concernés sont représentés au sein de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération (cf. recommandation 3).

Recommandation 3 : **La Confédération doit créer une plate-forme d'échange NBC.** Les offices concernés (actuellement l'OFEV, l'OFSP, l'OFEN, l'OFAG, l'OSAV et le Groupement Défense) ont été invités à une réunion de lancement le 5 décembre 2023. Les représentants ont été désignés. Tox Info Suisse, acteur important de la protection NBC en Suisse, a également été invité à participer à la plate-forme d'échange NBC. En raison de sa forme organisationnelle mixte (responsabilité de la Confédération, des cantons et du secteur privé), Tox Info Suisse ne peut être clairement rattaché à aucun niveau d'organisation.

Recommandation 4 : **Les conférences cantonales concernées au niveau opérationnel sont invitées à désigner au sein de leurs comités respectifs une personne compétente pour la protection NBC.** La CSSP et la CRMPPCi ont désigné des représentants. Ce point est encore à l'étude au sein de la CCPCS et de l'IAS.

Travaux/
produits plani-
fiés pour 2024

La direction de la plate-forme d'échange NBC et celle de la PCABC auront des échanges réguliers. Un processus d'échange entre les directions des deux plates-formes a été établi à cet effet. Elles échangeront également avec les représentants des conférences cantonales concernées.

Les structures existent et sont mises en œuvre. Ce déficit peut donc être considéré comme comblé.

Acteurs

Responsable : OFPP (CENAL)

Autres concernés : tous les offices et services de la Confédération et des cantons compétents pour des aspects de la protection NBC.

État de la mise
en œuvre

Terminé

Déficit 3 : Les mesures et les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.

Description selon rapport 1	Dans le domaine très vaste des analyses et des mesures, les domaines N, B et C sont décentralisés et organisés différemment. Il existe divers réseaux qui fonctionnent indépendamment les uns des autres. Il n'est pas toujours évident de savoir quelle organisation doit prendre en charge quelles tâches, s'il existe des lacunes en matière de capacités et lesquelles. Les prescriptions relatives à l'utilisation et à l'entretien des équipements de mesure mobiles sont lacunaires, ce qui entraîne le risque que des déficits n'apparaissent que lors d'un événement.
Répartition du déficit	Le déficit est réparti en deux déficits partiels, car il concerne essentiellement deux domaines : • Déficit partiel 3A : laboratoires • Déficit partiel 3B : équipements de mesure mobiles

Déficit partiel 3A : Les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.

Concrétisation/ évaluation	Les analyses de laboratoire nécessaires en cas d'attentat ou d'attaque impliquant des moyens NBC sont diversifiées. De plus, l'éventail des laboratoires effectuant des analyses en Suisse est très hétérogène. Dans certains cantons, ce sont des laboratoires d'hôpitaux cliniques qui s'en chargent, dans d'autres des laboratoires environnementaux ou alimentaires. Tous utilisent différents appareils et méthodes. Les laboratoires responsables et leurs capacités diffèrent également fortement d'un domaine à l'autre (N, B ou C). Dans les trois domaines N, B et C, le Laboratoire de Spiez sert de laboratoire de référence et d'acteur principal. Dans certains domaines (analyse des substances chimiques de combat, travaux avec des agents B vivants de niveau de sécurité 4), le Laboratoire de Spiez est seul autorisé et en mesure en Suisse d'effectuer de tels travaux.
-------------------------------	--

Proposition 3A	Organiser un atelier sur les laboratoires En 2023, le Laboratoire de Spiez organise un atelier sur les laboratoires dont les objectifs sont les suivants : • L'échange, la concertation et la coordination entre les laboratoires • La discussion des problèmes actuels et questions en suspens • La formation continue réciproque Des laboratoires des domaines N, B et C seront invités à l'atelier. Il est prévu d'organiser des ateliers communs, mais aussi des ateliers de groupes pour discuter séparément de thèmes des domaines N, B et C. D'autres détails doivent encore être définis. Si nécessaire, le Laboratoire de Spiez organisera à l'avenir régulièrement d'autres ateliers de laboratoire. Cette proposition contribue également à remédier aux déficits n° 2, 13 et 14.
----------------	---

Avancement de la mise en œuvre	L'examen détaillé a montré que les besoins de coordination sont bien mieux couverts et de manière plus efficiente par des ateliers techniques séparés. Le Laboratoire de Spiez a donc organisé deux ateliers sur les laboratoires en 2023 : 1. Conférence nationale sur le conseil technique B, le 27 octobre 2023, au Laboratoire de Spiez 2. Séminaire sur la radioanalyse, les 6 et 7 décembre 2023, au campus de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW) à Brugg-Windisch Dans le domaine de la protection C, le Laboratoire de Spiez, retenu par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) comme laboratoire de confiance, est le
--------------------------------------	---

**Avancement de la mise en œuvre des mesures découlant de
l'état des lieux de la protection NBC en Suisse – avancement de
la mise en œuvre**

15.12.2023

	seul laboratoire d'analyse en Suisse pour les agents chimiques de combat. Par conséquent, aucune coordination à l'échelle nationale n'est nécessaire dans ce domaine. La Conférence nationale sur le conseil technique B et le Séminaire sur la radioanalyse se sont déroulés avec succès.
Travaux/ produits plani- fiés pour 2024	Avec l'organisation des deux ateliers, il a été remédié au déficit. Le Laboratoire de Spiez organisera à l'avenir de nouveaux ateliers sur les laboratoires si nécessaire.
Acteurs	Responsable : OFPP (Laboratoire de Spiez) Autres concernés : laboratoires du domaine de la protection NBC (autres laboratoires de la Confédération, laboratoires cantonaux, réseau de laboratoires régionaux), Association des chimistes cantonaux
État de la mise en œuvre	Terminé

Déficit partiel 3B : Les mesures mobiles dans la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.

Concrétisation/ évaluation	Selon la direction du projet, la CSSP et la PCABC, la palette des moyens de mesure en Suisse est très hétérogène. Une coordination est nécessaire.
-------------------------------	--

Proposition 3B	Renforcer la coordination dans le domaine des mesures mobiles La PCAPC se chargera de traiter ce déficit et l'inclut à cet effet dans les questions en suspens. Elle entend identifier une solution pérenne pour une meilleure coordination future des mesures mobiles et des moyens de mesure nécessaires. Pour ce faire, elle adopte une approche globale et travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (sapeurs-pompiers, protection civile, EEVBS, armée, évent. police et autres). Activités possibles pour remédier au déficit : • État des lieux des moyens de mesure existants des différents acteurs • Collaboration conceptuelle dans le cadre de la formation et du perfectionnement des acteurs • Coordination des concepts d'intervention existants
----------------	--

Avancement de la mise en œuvre	Au printemps 2023, un groupe de travail a élaboré une enquête sur les moyens de mesure mobiles à disposition dans les cantons en cas d'événement NBC. L'enquête a été menée durant l'été par le biais des coordinateurs NBC.
--------------------------------	--

Travaux/ produits planifiés pour 2024	Rédaction d'un rapport d'état avec les résultats obtenus Établissement d'une recommandation pour la suite des opérations et les moyens mobiles pertinents de notre point de vue pour l'intervention.
--	--

Acteurs	Responsable : PCABC Autres concernés : organisations de mesure mobile (p. ex. unités de défense NBC via la CSSP, organisation de mesure de la radioactivité et SCAM CENAL via la CENAL, protection civile via l'OFPP, EEVBS, armée)
---------	---

État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration
--------------------------	------------------------

Déficit 4 : Il y a un manque de vue d'ensemble et de coordination en matière de protection médicale NBC.

Description selon rapport 1	Il existe de nombreuses ambiguïtés dans la protection médicale NBC. Il s'agit notamment de questions générales, p. ex. : qu'est-ce qui relève effectivement de ce domaine ? Quelles tâches les acteurs assument-ils ? Comment coopèrent-ils ? Quel est le statut de la protection médicale NBC dans le cadre de la médecine en général ? Le suivi des progrès scientifiques ne semble pas non plus assuré. Des questions concrètes restent aussi à résoudre, p. ex. l'utilisation, le stockage et le financement des antidotes, les capacités et le matériel des hôpitaux de décontamination, la formation de leur personnel ou encore la prise en charge médicale des personnes contaminées (en particulier dans les domaines N et C). S'agissant de la protection médicale NBC, les domaines N, B et C doivent être dans une plus large mesure considérés individuellement car ils présentent des problématiques très différentes sur le plan médical.
Répartition du déficit	Comme la protection médicale NBC diffère fortement dans les trois domaines N, B et C et que différents acteurs sont compétents pour chacun d'entre eux, la direction du projet a subdivisé le déficit en quatre volets thématiques pour la suite des travaux : • Déficit partiel 4A : protection médicale N • Déficit partiel 4B : protection médicale B • Déficit partiel 4C : protection médicale C • Déficit partiel 4D : hôpitaux de décontamination

Déficit partiel 4A : Il manque une vue d'ensemble et une coordination dans le domaine de la protection médicale N.

Concrétisation/ évaluation	Il existe de nombreuses ambiguïtés dans la protection médicale NBC pour plusieurs instances. Les services compétents et concernés au premier chef, notamment l'OFSP en tant qu'acteur coordinateur, ont cependant une vue d'ensemble dans le cadre de leur mission de maintien des connaissances en matière de traitement des personnes fortement irradiées ; ils connaissent les acteurs importants ainsi que leurs tâches et organisent régulièrement des rencontres dans le cadre de leur réseau.
Proposition 4A	Dresser une vue d'ensemble de la protection médicale N L'hôpital universitaire de Zurich (USZ) gère un site internet sur les accidents imputables aux radiations (« Strahlenunfall »). De plus, l'OFSP établit une vue d'ensemble des acteurs du réseau de traitement des personnes fortement irradiées. Ce document offre aux personnes et organisations extérieures une vue claire du réseau de traitement des victimes de radiations en Suisse et au niveau international. Il est transmis à la PCABC pour information et publié sur le site internet de l'OFSP.
Avancement de la mise en œuvre	Une fiche d'information a été élaborée. Elle décrit les aspects liés à la protection médicale N pour les cas individuels et l'afflux de patients, et les interfaces avec la protection médicale NBC doivent y être décrites.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	Finalisation et publication de la fiche d'information. Clarifier et finaliser les interfaces avec la protection médicale NBC
Acteurs	Responsable : OFSP
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

Déficit partiel 4B : Il manque une vue d'ensemble et une coordination dans le domaine de la protection médicale B.

Concrétisation/ évaluation	En ce qui concerne la protection médicale B, il semble qu'il y ait des incertitudes au sein de certains services. Les services impliqués, à savoir l'OFSP, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)⁹, l'Approvisionnement économique du pays (AEP), le Service sanitaire coordonné (SSC) et la Pharmacie de l'armée (Pharma) en tant qu'acteurs assurant la coordination de la protection médicale B, ont toutefois une vue d'ensemble et connaissent les acteurs concernés et leurs tâches. La loi sur les épidémies (LEp), la loi sur les épizooties (LFE), la loi sur les denrées alimentaires (LDAI), la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP) et l'ordonnance sur le Service sanitaire coordonné (OSSC) définissent les principales bases juridiques. La Suisse est en principe bien positionnée en matière de protection B grâce à un système de santé publique très développé et de qualité. La pandémie de COVID-19 a mis ce système à l'épreuve. Actuellement, différents services évaluent cette crise afin de mettre en évidence un éventuel potentiel d'amélioration. Dans ce cadre, la nécessité d'adapter la LEp et les autres bases légales susmentionnées est également examinée. Dans le cadre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse », on a donc renoncé à élaborer une proposition de solution spécifique afin d'éviter les doublons.
Proposition 4B	Assurer une vue d'ensemble et la coordination de la protection médicale B dans le cadre des travaux de planification et de la révision des bases légales et du plan de pandémie, en collaboration avec les organes cantonaux et fédéraux concernés.
Avancement de la mise en œuvre	En juin 2020, le Conseil fédéral a chargé le DFI de réviser la LEp et de mettre le projet en consultation d'ici à novembre 2023. Le projet mis en consultation a été élaboré avec le concours des acteurs concernés. Dans ce cadre, les évaluations de la gestion de la pandémie de COVID-19, les interventions parlementaires et les recommandations des commissions parlementaires ont été prises en compte. La révision de la LEp porte également sur la sécurité des denrées alimentaires et les zoonoses. Une révision séparée de la loi sur les denrées alimentaires et de la loi sur les épizooties n'est à cet égard plus nécessaire. Le Plan suisse de pandémie Influenza de 2018 est actuellement en révision. Le plan de pandémie révisé prévoit une réorientation vers des agents pathogènes pandémiques encore inconnus, comme le recommande également l'OMS. La coordination avec les projets de révision importants pour la préparation, p. ex. dans le domaine des bases légales, de la gestion de crise ou de l'approvisionnement en biens critiques et en vaccins, est prise en compte à cet égard.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	En 2024, les résultats de la consultation sur la révision de la LEp seront analysés et le projet de loi et le message seront élaborés. Il est prévu que le plan de pandémie révisé soit publié avant fin 2024. Le plan de pandémie remanié par l'OFSP avec la Commission fédérale pour la préparation et la gestion en cas de pandémie (CFP) fera d'abord l'objet d'une consultation auprès des parties prenantes.
Acteurs	Responsable : OFSP (révision de la LEp, plan de pandémie) ; OSAV (LFE, LDAI) ; AEP (LAP) ; SSC (OSSC, concept de décontamination NBC et plans de suivi).
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration Les travaux en vue d'une révision partielle de la LEp, d'un nouveau plan de pandémie, d'une révision de la loi sur les denrées alimentaires, du (futur) rôle du SSC et de la Pharmacie de l'armée ainsi que du renforcement de la sécurité d'approvisionnement en matière de biens médicaux (AEP, OFSP) ont déjà débuté.

⁹ En cas de zoonose, l'OSAV (aspect faune) et l'OFSP (aspect homme) se partagent la responsabilité.

Déficit partiel 4C : Il manque une vue d'ensemble et une coordination dans le domaine de la protection médicale C.

Concrétisation/ évaluation	En ce qui concerne la protection médicale C, il semble qu'il y ait des incertitudes au sein de certains services. Il n'existe pas d'acteur jouant le rôle de coordinateur pour cette tâche. Cependant, dans la plupart des cas, les services impliqués connaissent les acteurs concernés et leurs tâches.
Proposition 4C	Élaborer un aperçu de la protection médicale C La direction du projet établit un aperçu de la protection médicale C, de ses principaux acteurs et de leurs tâches. Ce document permet aux personnes et aux organisations extérieures de comprendre la protection médicale C en Suisse.
Acteurs	Responsable : il n'existe pas d'acteur responsable pour la protection médicale C. Acteurs importants de la protection médicale C : hôpitaux universitaires et autres grands hôpitaux, Tox Info Suisse, SSC, Pharmacie de l'armée (PharmA)
État de la mise en œuvre	Terminé selon rapport 2

Déficit partiel 4D : Il manque une vue d'ensemble des hôpitaux de décontamination.

Concrétisation/ évaluation	Les hôpitaux de décontamination sont un pilier important de la protection médicale NBC. Le Service sanitaire coordonné (SSC) aide les cantons à désigner les hôpitaux de décontamination. Par la suite, il soutient les directions des hôpitaux concernés dans la mise en place des structures nécessaires pour assurer la disponibilité opérationnelle des différents hôpitaux de décontamination¹⁰. Les prestations du SSC à cet égard comprennent notamment les points suivants : élaboration d'un concept d'hôpitaux de décontamination, recrutement d'hôpitaux en tant qu'hôpitaux de décontamination, soutien financier et matériel aux hôpitaux de décontamination, soutien financier à la formation continue du personnel. Actuellement, il manque une vue d'ensemble nationale sur la répartition géographique et les zones de desserte (couverture de la population) des hôpitaux de décontamination SSC.
Proposition 4D	Présenter la répartition géographique des hôpitaux de décontamination SSC La répartition géographique des hôpitaux de décontamination SSC et de leurs zones de desserte (population) est analysée. Une analyse SIG (système d'information géographique) identifie les zones de desserte de la population en représentant l'accessibilité en 15 et 30 minutes de trajet. L'analyse est finalisée et publiée en 2022.
Avancement de la mise en œuvre	L'analyse SIG a été menée et a montré les zones de desserte. Une carte permettant de visualiser les zones a été établie. Les enseignements tirés de l'analyse SIG seront intégrés à moyen terme dans la préparation du concept de décontamination GIS.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	-
Acteurs	Responsable : OFPP
État de la mise en œuvre	Terminé

¹⁰ Service sanitaire coordonné SSC (2015) [Concept « Décontamination de personnes dans les secteurs de sinistre, de transport et d'hospitalisation »](#)

Déficit 5 : Les prestations de la Confédération ne sont pas clairement définies.

Description selon rapport 1	Les tâches des différentes institutions au niveau fédéral ne sont pas définies ni communiquées. Il manque une liste concrète de ces prestations à laquelle les cantons et les autres partenaires pourraient se référer.
Concrétisation/ évaluation	Au niveau fédéral, le Centre NBC de Spiez est le principal fournisseur de prestations pour la gestion des événements NBC. Il comprend le Laboratoire de Spiez rattaché à l'OFPP (moyens civils) et le Centre de compétences NBC-DEMUNEX de l'armée (moyens militaires). Le Centre NBC de Spiez met diverses prestations à la disposition des cantons pour les aider à gérer les événements NBC sur place. Dans le cadre de la protection des sommets ou des conférences, des prestations préventives peuvent également être fournies si nécessaire. Les prestations du Centre NBC ne sont toutefois pas bien connues de nombreux acteurs de la protection NBC. Ils ne savent pas clairement quelles prestations et quels moyens sont disponibles et comment ils peuvent y faire appel. Cette lacune a déjà été identifiée et abordée dans le cadre du projet interne du DDPS de concept d'intervention CBRNE opérationnel commun Spiez.
Proposition 5	Élaborer une vue d'ensemble des prestations du Centre NBC de Spiez Les prestations du Centre NBC de Spiez pour l'engagement subsidiaire (moyens civils et militaires) sont présentées dans une brochure. Celle-ci présente les prestations des équipes d'intervention du DDPS (A-EEVBS, B-EEVBS, C-EEVBS) et du poste de recueil d'échantillons (PRE) du Laboratoire de Spiez et, au niveau militaire, le détachement d'engagement NBC, l'état-major spécialisé NBC, la compagnie d'engagement de défense NBC, le laboratoire de défense NBC 1 et le bataillon de défense NBC 10. La brochure donne en outre des informations sur l'alarme et le déroulement de l'intervention.
Acteurs	Responsables : OFPP (Laboratoire de Spiez) et armée (Cen comp NBC-DEMUNEX)
État de la mise en œuvre	Terminé selon rapport 2. La brochure a été envoyée en version papier aux acteurs de la protection NBC et est disponible sur le site Internet du Laboratoire de Spiez. Des exemplaires supplémentaires en version imprimée peuvent être commandés auprès du Laboratoire de Spiez.

Déficit 6 : Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre.

Description selon rapport 1	Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre. Certains cantons n'ont pas de plan de protection NBC, ce qui rend le rôle des éléments NBC de la protection civile peu clair. Les disparités cantonales compliquent la formation et l'acquisition du matériel.
Concrétisation/ évaluation	Les prestations cantonales de la protection civile en matière de protection NBC sont très hétérogènes. Certains cantons mettent l'accent sur la protection N ou sur la lutte contre les épizooties. Dans d'autres, la protection civile n'est pas ou presque pas chargée de tâches de protection NBC. Les bases légales en vigueur au niveau fédéral ne clarifient pas non plus suffisamment les tâches de la protection civile en matière de protection NBC¹¹. En automne 2021, la Division Protection civile de l'OFPP a mené une enquête auprès des cantons sur l'état actuel des prestations de protection NBC fournies par la protection civile. Sur la base des résultats, un profil de prestations NBC commun pour la protection civile doit être élaboré dans le cadre d'une collaboration entre la Confédération et les cantons.
Proposition 6	Élaborer le profil des prestations de la protection civile dans le domaine de la protection NBC La Confédération et les cantons élaborent ensemble un profil de prestations NBC pour la protection civile. Dès que ce profil sera établi, l'OFPP pourra également s'atteler au déficit 11 (spécifications pour le matériel d'intervention et de protection). Sur la base du profil de prestations, l'OFPP et les autres organes concernés pourront ensuite adapter les formations de la protection civile dans le domaine NBC.
Avancement de la mise en œuvre	Fin 2021, l'OFPP a mené une enquête auprès des cantons concernant la protection NBC dans la protection civile. Il s'agissait d'obtenir une vue d'ensemble pour déterminer les prestations fournies par la protection civile dans les différents cantons dans le domaine de la protection NBC. Il était ensuite prévu, en collaboration avec les cantons et les services de l'OFPP (PCiF, CENAL, LS), de lancer un projet sur la protection NBC dans la protection civile et d'élaborer un concept sur les thèmes prioritaires suivants : profil de prestations, organisation, intervention, formation, protection personnelle, collaboration avec les partenaires et matériel. En 2023, une analyse des capacités de la protection de la population a été lancée à l'OFPP et il a été décidé qu'il fallait d'abord attendre les résultats de cette analyse.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	Sur la base de l'analyse des capacités de la protection de la population, il sera constaté quels déficits de prestations NBC doivent être comblés par quel partenaire de la protection de la population. Le projet de profil de prestations NBC pour la protection civile sera alors lancé.
Acteurs	Responsable : OFPP (protection civile) Autres concernés : offices cantonaux responsables de la protection civile, OFPP (formation, CENAL, Laboratoire de Spiez)
État de la mise en œuvre	En cours de planification

¹¹ Ordonnance sur la protection civile (OPCi)

Déficit 7 : De nombreuses conceptions NBC ne sont pas suffisamment claires, ne sont pas adaptées à la pratique ou sont dépassées.

Description selon rapport 1	L'existence de conceptions imprécises et dépassées entraîne des ambiguïtés en matière de processus et de compétences. Quant aux conceptions qui ne sont pas adaptées à la pratique, elles sont sources de problème lors de leur mise en œuvre. Il manque une approche de bas en haut dans leur élaboration de sorte à assurer leur applicabilité. De nombreuses conceptions et leur contenu ne sont pas suffisamment connus des acteurs concernés.
Concrétisation/ évaluation	Après consultation des services l'ayant signalé, le déficit se rapporte au domaine N. Jusqu'en 2007, divers concepts ont été élaborés et tenus à jour sur mandat de la ComABC. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont certes toujours valables sur le plan formel, mais sont dépassés du point de vue du contenu. Plusieurs documents de base pour le domaine N ont été publiés récemment ou sont en cours d'élaboration, notamment le Concept de protection en cas d'urgence (CPU, voir aussi le déficit 1), le plan d'urgence national en cas d'événement radiologique ou nucléaire (plan d'urgence NR), le plan d'action Radiss (Plan d'action 2020–2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologiques en Suisse). Au niveau des bases juridiques, de nombreux textes ont été révisés, abrogés ou introduits ces dernières années (p. ex. LPPCi, OProP, OPCi, ORaP, LENu, OPU) ¹² et d'autres doivent être révisés prochainement (p. ex. LRaP) ¹³ .
Proposition 7	Élaborer une vue d'ensemble des documents pertinents pour le domaine N La CENAL établit une vue d'ensemble des documents pertinents dans le domaine N, y compris des indications sur leur validité. La CENAL informe de manière appropriée les partenaires de la protection NBC de cette vue d'ensemble. En outre, une vue d'ensemble montrant l'état actuel des documents doit être publiée sur le site internet de l'OFPP. Lors de l'élaboration des concepts, des résumés sous forme de fiches d'information ainsi que des listes de contrôle en rapport avec l'intervention seront désormais préparés si nécessaire et mis à la disposition des partenaires concernés. La proposition 7 a des recoupements avec la proposition 1A.
Avancement de la mise en œuvre	Le CPU (v. déficit 1A) a pu être envoyé en 2023 en consultation auprès des partenaires. Un nouveau projet de plan national en cas d'urgence est disponible. Dans le cadre du programme RADISS, la mission de suivi de l'IPPAS (de l'AIEA) a été menée à bien. Les experts impliqués sont arrivés à la conclusion que la Suisse est dotée d'un régime de sûreté largement étayé et efficace. Dans le rapport final, ils ont notamment loué le plan d'action Radiss, considéré comme un modèle pour d'autres pays, et plus particulièrement notre coopération intensive et de qualité. Les possibilités d'amélioration qui ont été proposées seront discutées au sein du GT et donneront lieu à des développements lors d'étapes ultérieures.
Travaux/ produits planifiés 2024	Mise en consultation du plan national en cas d'urgence auprès d'autres partenaires Mise à jour de la liste des documents sur le site internet de l'OFPP
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL) Autres concernés : OFPP, OFSP, IFSN
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

¹² Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), ordonnance sur la protection de la population (OProP), ordonnance sur la protection civile (OPCi), ordonnance sur la radioprotection (ORaP), loi sur l'énergie nucléaire (LEnu), ordonnance sur la protection d'urgence (OPU)

¹³ Loi sur la radioprotection (LRaP)

Déficit 8 : La collaboration entre les forces d'intervention en cas d'attentat NBC est insuffisante.

Description selon rapport 1	Jusqu'ici, le thème des attentats NBC n'a été abordé que ponctuellement. La préparation commune et les échanges entre les différents acteurs, notamment les forces spéciales de la Confédération et des cantons, sont insuffisants. Il existe des lacunes en matière de capacités, notamment dans le cas d'attaques complexes dans un environnement non permissif.
Concrétisation/ évaluation	La direction du projet a examiné et confirmé ce déficit en collaboration avec la CSSP et la PCABC. D'autres organisations partagent cet avis (fedpol, CSSP, CCPCS, EEVBS et armée). Renforcer la coopération dans la préparation à d'éventuels attentats NBC est un défi, car de nombreux organisations, services et disciplines sont impliqués. Elle est toutefois essentielle, car tous les acteurs concernés ne peuvent pas se préparer de manière autonome à des scénarios aussi complexes.
Proposition 8	Renforcer la collaboration avec les organisations d'urgence pour les attentats NBC La PCABC se charge d'élaborer une piste de solution à cet égard en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (police, sapeurs-pompiers, EEVBS, armée, fedpol, SRC, et, le cas échéant, services sanitaires et protection civile) en vue d'une meilleure coordination à l'avenir en cas d'attentats NBC. Elle adopte pour ce faire une approche globale. Activités possibles pour remédier à ce déficit : • Renforcer l'échange d'expériences au niveau national et la proximité entre les organisations d'urgence • Assurer une collaboration conceptuelle dans le cadre de la formation et du perfectionnement des acteurs concernés • Coordonner les concepts et moyens d'intervention existants • Définir et mettre en œuvre des mesures communes (sensibilisation, matériel, concepts d'intervention, formations, exercices)
Avancement de la mise en œuvre	La réunion de lancement du projet a eu lieu mi-octobre 2023 avec la CSSP, la CCPCS et la PCABC. Les autres acteurs seront impliqués ultérieurement.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	Fiche d'information sur le thème « Quels sont les acteurs requis lors d'une intervention et quelles tâches, responsabilités et compétences doivent-ils assumer ? ». Élaboration d'une ébauche de concept de formation pour les différents acteurs.
Acteurs	Responsable : PCABC Autres concernés : CSSP, CCPCS, EEVBS, fedpol, SRC, armée, services sanitaires, protection civile
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

Déficit 9 : Manque de spécialistes NBC en cas d'événement majeur.

Description selon rapport 1	En particulier pour les incidents NBC complexes et de grande envergure, il y a un manque de spécialistes tels que les conseillers experts. Dans ce cas, la dépendance à l'égard de ce personnel clé est particulièrement sensible et la pérennité du personnel spécialisé est limitée. En outre, le personnel de première ligne ne dispose pas toujours des connaissances spécialisées nécessaires, et pour les spécialistes de l'administration ou du secteur privé, la protection NBC est un sujet marginal. La volonté de s'engager dans ce domaine est limitée.
Concrétisation/évaluation	Certains cantons ou organisations ont des difficultés à trouver des spécialistes N, B ou C appropriés pour la protection NBC, qui soient disponibles en cas d'événement majeur. Dans d'autres cantons, la situation est apparemment meilleure et les spécialistes sont intégrés soit par le biais de conventions de prestations, soit selon le principe de milice. Certains cantons s'appuient sur l'entraide en mettant leurs spécialistes à disposition au niveau intercantonal. La situation est hétérogène et n'est parfois pas connue en détail. C'est pourquoi il convient tout d'abord de clarifier la situation du point de vue des spécialistes de la protection NBC en cas d'événement majeur dans tous les cantons afin d'obtenir une vue d'ensemble et de définir ensuite si et quelles mesures sont nécessaires.
Proposition 9	Clarifier et assurer la disponibilité des spécialistes N, B et C pour les cas d'événements majeurs dans le cadre d'un groupe de travail La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) se charge de traiter ce déficit et l'inclut à cet effet dans les questions en suspens du comité d'experts NBC. Outre le déficit mentionné ci-dessus, il convient également de clarifier l'intégration des conseillers experts lors d'événements majeurs. La CSSP étudie plusieurs mesures afin de remédier au manque de conseillers experts pour les événements NBC. Parallèlement, les conseillers experts disponibles pour les événements NBC doivent être mieux familiarisés avec la forme et le langage du travail d'état-major. Activités possibles pour remédier aux deux déficits : - Échange d'expériences au niveau national - Intégration des conseillers experts NBC à la formation, lorsque cela est possible, le cas échéant en collaboration avec d'autres organisations - Échanges avec les grandes associations professionnelles, les entreprises et les hautes écoles - Actions ciblées en vue de promouvoir et faire connaître la tâche des conseillers experts NBC - Sensibilisation des autorités politiques compétentes à la problématique des conseillers experts NBC - Le cas échéant, information périodique à l'occasion de différents événements (salons professionnels, formations continues, etc.) sur la possibilité de devenir conseiller expert NBC (activité de milice) La procédure à suivre détaillée est planifiée et décidée au sein du comité d'experts NBC de la CSSP.
Avancement de la mise en œuvre	Une analyse plus détaillée du déficit du comité d'experts NBC de la CSSP a montré que les ressources existantes sont peut-être suffisantes, mais pas assez intégrées. Une enquête a donc été lancée en 2023 auprès de la Confédération et des cantons, mais aussi du secteur industriel.
Travaux/produits planifiés 2024	Évaluation des résultats de l'enquête sur l'effectif des spécialistes disponibles. En fonction des résultats, un échange d'expériences sera organisé ou d'autres mesures seront introduites.
Acteurs	Responsable : CSSP (comité d'experts NBC)

État de la mise en œuvre En cours d'élaboration

Déficit 10 : La coordination nationale de la formation NBC fait défaut.

Description selon rapport 1	Les formations NBC se déroulent de manière décentralisée. Il n'existe pas de centre ou de plateforme où les parties intéressées pourraient obtenir des informations complètes. Divers cours ont été annulés, coûtent cher ou ne sont pas suffisamment connus. Les besoins et les déficits de formation, le manque de cours, leur financement et leur reconnaissance sont souvent peu clairs.
Concrétisation/évaluation	Il existe de nombreuses formations dans les domaines N, B et C, proposées par différents acteurs. Elles sont très hétérogènes en termes de structure, de niveau et de durée. Seule l'offre de formation en radioprotection est coordonnée au niveau national. Conformément à l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP)¹⁴, l'autorité de reconnaissance pour les formations en radioprotection est le domaine Territoire et environnement DDPS du Secrétariat général du DDPS (SG DDPS). Le Groupe de coordination K1-K6 en radioprotection est responsable de la coordination au niveau national dans le domaine des formations en radioprotection. L'offre de formation en protection NBC est gérée par l'économie privée, c'est pourquoi une coordination nationale de ces formations est difficile. L'absence de vue d'ensemble des diverses offres proposées par le secteur privé et d'autres acteurs constitue un défi de taille.
Proposition 10	Élaborer une vue d'ensemble de l'offre de formation Une étude recense systématiquement toutes les offres de formation actuelles dans le domaine de la protection NBC. Il en résultera une vue d'ensemble de l'offre de formation qui sera mise à la disposition de tous les partenaires de la protection NBC.
Acteurs	Responsable : ComABC
État de la mise en œuvre	Terminé selon rapport 2 Le Secrétariat scientifique de la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) a mené cette étude. Elle est disponible en ligne¹⁵.

¹⁴ Art. 180

¹⁵ Muggli, S., C.M.J.A. Metzger (2019) [Aperçu des formations sur la protection NBC en Suisse](#). Éditeur : Commission fédérale pour la protection ABC, 3700 Spiez

Déficit 11 : Il manque des spécifications standardisées pour le matériel d'intervention et de protection.

Description selon rapport 1	L'absence de spécifications pour le matériel NBC est source de disparités au plan national, ce qui entrave l'interopérabilité. On ne sait pas très bien qui remplace le matériel obsolète (p. ex. le matériel de protection NBC de la protection civile), quel matériel est nécessaire, qui le finance et qui le contrôle périodiquement. Il manque une coordination nationale sous la forme d'une conception uniforme spécifiant les exigences auxquelles doit répondre le matériel spécial de protection NBC.
Concrétisation/ évaluation	Le déficit concerne en premier lieu la protection civile. Pour cette dernière, il est utile d'avoir des spécifications pour le matériel d'intervention et de protection. Toutefois, des spécifications ne sont juridiquement possibles que pour le matériel acquis par la Confédération¹⁶. Sur demande, le Laboratoire de Spiez conseille les cantons sur les questions liées au matériel de protection NBC. Selon la CSSP, les organisations de sapeurs-pompiers ne sont guère concernées par ce déficit. Elles n'ont pas d'exigences ou de déficits spécifiques en matière de spécifications.
Proposition 11	Élaborer des spécifications pour le matériel d'intervention et de protection de la protection civile Pour pouvoir émettre des spécifications concernant le matériel de protection NBC de la protection civile, il convient au préalable de définir plus précisément l'éventail de ses interventions et son profil de prestations dans le domaine de la protection NBC. Il n'existe pas de matériel de protection NBC adapté à tous les scénarios d'intervention. Ce déficit dépend donc du déficit 6 (profil de prestations de la protection civile). Ce déficit est intégré dans la planification annuelle de l'OFPP et doit être abordé par celui-ci en aval du déficit 6.
Avancement de la mise en œuvre	Voir déficit 6
Travaux/ produits planifiés pour 2024	Voir déficit 6 : il s'agit, sur la base de l'analyse des capacités de la protection de la population, de définir quels partenaires de la protection de la population comblent quelles lacunes de prestations. On pourra aussi en déduire quel partenaire recevra quel matériel de l'OFPP.
Acteurs	Responsable : OFPP (protection civile) Autres concernés : offices cantonaux responsables de la protection civile, OFPP (CENAL, Laboratoire de Spiez), le cas échéant autres organisations d'intervention (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires)
État de la mise en œuvre	En cours de planification

¹⁶ Voir l'art. 76, let. a, de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et l'art. 68, let. a, de l'ordonnance sur la protection civile

Déficit 12 : Il manque une vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations essentielles dans les cantons et les régions.

Description selon rapport 1	Il n'existe pas de vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations de protection NBC essentielles qui sont disponibles dans les cantons et les régions et des lacunes qui existent.
Concrétisation/ évaluation	La gestion fédérale des ressources (ResMaB), exploitée par la CENAL, offre depuis quelques années aux cantons la possibilité d'enregistrer leurs prestations et leur matériel spécial et de les mettre ainsi à la disposition d'autres cantons. La responsabilité de la saisie du matériel spécial et des prestations essentielles incombe aux utilisateurs. En cas d'événement, ResMaB coordonne les ressources disponibles et peut ainsi, par exemple, soutenir les cantons concernés de manière ciblée et rapide avec les ressources nécessaires. Fin 2021, une nouvelle banque de données et application pour la saisie des ressources clés a été introduite : iRES¹⁷. Grâce à ce logiciel, les cantons et autres acteurs peuvent à tout moment saisir eux-mêmes leur matériel spécial disponible et leurs prestations essentielles. En cas d'événement, ils peuvent obtenir plus facilement le matériel ou les prestations essentielles qui leur manquent.
Proposition 12	Promouvoir l'utilisation de ResMaB et d'iRES Afin de promouvoir l'utilisation de ResMaB et du nouveau logiciel iRES, les cantons et autres acteurs seront informés de leurs possibilités. Des formations spécifiques pour les cantons et autres acteurs ont débuté à l'automne 2021. D'ici l'été 2022, tous les acteurs seront formés et connectés.
Avancement de la mise en œuvre	Les utilisateurs de ResMaB ont été formés au système de gestion des informations sur les ressources (iRES). Le manuel sur les interventions NBC de la CSSP est en cours de mise à jour. Une vue d'ensemble des ressources spéciales aux niveaux de la Confédération et des cantons doit y être présentée.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	La solution proposée a été menée à bien avec la mise en œuvre de la formation. Les travaux liés à cette thématique se poursuivront toutefois en 2024 : les nouveautés dans le domaine d'iRES seront communiquées dans le cadre d'une réunion ResMaB. Les ressources NBC spéciales aux niveaux de la Confédération et des cantons doivent être enregistrées par les utilisateurs dans iRES. L'équipe ResMaB de la CENAL peut les soutenir dans cette tâche. La formation iRES continuera d'être organisée si nécessaire. Fin de la révision du manuel NBC.
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL) Autres concernés : organisations d'intervention cantonales (sapeurs-pompiers, protection civile, police, services sanitaires) et autres concernés dans ResMaB
État de la mise en œuvre	Terminé

¹⁷ Le système de gestion des informations sur les ressources (iRES) est une banque de données et une application pour la saisie des ressources clés. Il a été développé et introduit à la suite d'une recommandation émise à l'issue de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14). <https://werosoft.net/kunden/referenzen/ires/> (en allemand)

Déficit 13 : Le réseau d'échange d'expertise mérite d'être amélioré.

Description selon rapport 1	L'échange d'expertise entre les spécialistes de différentes organisations (recherche, protection de la population, organes spécialisés, armée, etc.) mérite d'être amélioré. Le réseau présente des déficiences tant au sein des domaines N, B et C qu'entre eux. Trop peu de connaissances sont collectées ou disponibles.
Concrétisation/ évaluation	L'expertise des différents offices et surtout des milieux scientifiques est peu visible et n'est donc pas suffisamment disponible dans le cadre de la préparation et en cas d'événement. L'échange entre les acteurs civils et militaires est également insuffisant et doit être encouragé de manière ciblée. Le manque d'échange d'expertise existe depuis la dissolution du Bureau national de protection NBC et surtout depuis que la conférence nationale annuelle sur la protection NBC n'a plus lieu.
Proposition 13	Organiser une conférence spécialisée pour la protection NBC et mettre en place une plate-forme électronique du savoir Une conférence nationale spécialisée devrait à nouveau avoir lieu à partir de 2022. L'organisation sera à l'avenir assurée par la plate-forme d'échange NBC et la PCABC. Les détails seront réglés par la plate-forme d'échange. Cette conférence doit offrir une plate-forme pour transmettre des contenus actuels et importants à des fins de perfectionnement. De plus, elle doit donner aux participants la possibilité d'entretenir leur réseau et de connaître d'autres acteurs et leurs tâches. Dans une étape ultérieure, une plate-forme électronique permanente du savoir doit être conçue et mise en place pour tous les services impliqués. Elle doit servir à tous les acteurs à sensibiliser davantage aux thèmes et tâches actuels (agenda setting), à améliorer de façon continue l'échange d'informations et à garantir et simplifier l'accès aux documents pertinents et actuels. La plate-forme doit être développée en collaboration entre l'OFPP, la PCABC et la ComABC.
Avancement de la mise en œuvre	La structure de base pour l'organisation d'une conférence spécialisée a été mise en place : création de la plate-forme d'échange NBC et institutionnalisation des contacts entre cette dernière, la PCABC et la ComABC avec le Bureau de protection NBC.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	Préparation et organisation d'une conférence spécialisée sur la protection NBC
Acteurs	Responsable : OFPP Autres concernés : plate-forme d'échange NBC, PCABC
État de la mise en œuvre	En cours de planification

Déficit 14 : Les acteurs importants de la protection NBC ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question.

Description selon rapport 1	L'importance de la protection NBC est trop peu connue des acteurs clés. Il s'agit notamment des services d'urgence, des médecins et autres personnels médicaux, mais aussi des administrations cantonales. Le manque de connaissances de base de la protection NBC empêche de prendre conscience de l'importance du sujet.
Concrétisation/ évaluation	Ce déficit est un défi, car de nombreux acteurs différents sont impliqués dans la protection NBC. Divers acteurs contribuent à la sensibilisation par leurs activités. Les activités suivantes visent à sensibiliser à la protection NBC (liste non exhaustive) : - Le Laboratoire de Spiez publie chaque année un rapport dont le contenu est compréhensible pour les non-professionnels. - Ces dernières années, le Laboratoire de Spiez et le Cen comp NBC-DEMUNEX ont publié plusieurs brochures d'information et dépliants sur leurs prestations¹⁸. - Les thèmes de la protection NBC sont régulièrement présentés dans le cadre d'événements (p. ex. journée de présentation N-B de Suisse orientale [Office des affaires militaires et de la protection de la population du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Laboratoire de Spiez], conférences sur la protection de la population [OFPP], conférence sur la radioprotection [ComABC, CSN, CPR], séminaires sur la radioprotection [CPR]). - La ComABC élabore régulièrement des prises de position, des études et des documents qu'elle publie en ligne et envoie aux principaux acteurs (p. ex. Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019¹⁹, étude sur les formations en matière de protection NBC en Suisse²⁰). - D'autres commissions extraparlimentaires élaborent également des prises de position, des études et des documents (p. ex. étude « Risques biologiques en Suisse »²¹ de la CFSB, expertises et rapports de la CENH, prises de position et rapports de la CPR). Malgré les efforts de sensibilisation déployés actuellement, ce déficit a été signalé à plusieurs reprises. La Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019 fait également état de cette problématique.
Proposition 14	Intensifier les efforts visant à sensibiliser à la protection NBC La sensibilisation est une tâche permanente. Tous les acteurs de la protection NBC sont appelés à y participer. Les bases importantes pour une sensibilisation efficace sont (a) un réseau actif (voir proposition 13) et (b) un engagement continu des services responsables de la protection NBC (voir proposition 2). Les mesures de sensibilisation déjà lancées doivent être maintenues et intensifiées. Cela concerne avant tout l'OFPP, l'OFSP, la ComABC, la CPR, la CSN et la CFSB. L'OFPP s'emploie à continuer à informer sur les menaces et les dangers NBC ainsi que sur les capacités en matière de protection NBC. L'introduction prévue d'une conférence spécialisée et d'une plate-forme électronique de connaissances pour la protection NBC (voir proposition 13) y contribue également.
Avancement de la mise en œuvre	Les opportunités de sensibiliser au thème de la protection NBC au-delà du cercle des spécialistes sont utilisées, par exemple dans le cadre de la thématique de la guerre en Ukraine.
Travaux/ produits	Outre la mise en œuvre de nombreuses/différentes propositions de solutions, les acteurs devront continuer à jouer leur rôle en matière de sensibilisation.

¹⁸ Brochure EEVBS, brochure Cen comp NBC-DEMUNEX, brochure événements CBRNE – prestations du Centre NBC de Spiez.

¹⁹ Commission fédérale pour la protection ABC ComABC (2020) [Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019](#)

²⁰ Muggli, S., C.M.J.A. Metzger (2019) [Aperçu des formations sur la protection NBC en Suisse](#). Éditeur : Commission fédérale pour la protection ABC, 3700 Spiez.

²¹ Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (2019) [Risques biologiques en Suisse](#)

**Avancement de la mise en œuvre des mesures découlant de
l'état des lieux de la protection NBC en Suisse – avancement de
la mise en œuvre**

15.12.2023

planifiés pour
2024

Acteurs	Responsable : OFPP Autres concernés : OFSP, fedpol, OSAV, OFEV, ComABC, CPR, CSN, CFSB, CENH
---------	---

État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration Remarque : il s'agit d'une tâche permanente
-----------------------------	---

Déficit 15 : La coopération en matière de préparation à un accident nucléaire est insuffisante.

Description selon rapport 1	La gestion d'un accident de centrale nucléaire nécessite une coopération entre les partenaires de la protection d'urgence à tous les niveaux. Cette coopération est également importante au stade de la préparation, afin de faire accepter les principes de base et de favoriser ainsi la mise en œuvre des mesures de précaution. Ces dernières ne font pas suffisamment l'objet de vérifications auprès des partenaires de la protection d'urgence. Les lacunes identifiées lors d'exercices ne sont pas corrigées de manière assez systématique. Il manque des exercices qui couvrent également les phases ultérieures d'un accident de centrale nucléaire (phase sol) ²² .
Concrétisation/ évaluation	Le concept de protection en cas d'urgence (CPU) décrit la collaboration en cas d'accident de centrale nucléaire. La répartition des tâches lors de la gestion de l'événement est prise en compte dans le cadre de la mise à jour du CPU (voir proposition 1A). Les préparatifs à un accident de centrale nucléaire sont vérifiés lors des exercices généraux d'urgence (EGU). Les EGU mis en place sont des exercices de grande envergure qui permettent un gain de connaissances important. Ils ne simulent toutefois que les premiers jours qui suivent un événement. Il manque des possibilités d'exercice pour les phases ultérieures de l'événement.
Proposition 15	Intégrer les phases ultérieures d'un accident de CN au CPU et aux EGU Dans le cadre de la mise à jour en cours du CPU, les tâches de longue durée ou ultérieures des forces d'intervention font désormais partie intégrante du concept. Au besoin, le CPU est précisé et complété. Les phases ultérieures d'un accident de centrale nucléaire doivent également être prises en compte dans les EGU à venir.
Avancement de la mise en œuvre	CPU : voir proposition 1A Un atelier s'est tenu dans le cadre de l'EGU 2022 sur la phase qui suit les premiers jours. Lors de la préparation de l'exercice général d'urgence 2024, ce thème a également été pris en compte, mais il a été décidé de se concentrer sur les premières 36 heures. L'agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE organise pour 2024, dans le cadre de la série d'exercices INEX (International Nuclear Emergency Exercise), ce qui sera le 6 ^e exercice (INEX-6). L'exercice sera axé sur la situation douze mois après un événement radiologique (« Recovery Phase ») et englobera notamment les thèmes de la santé, des denrées alimentaires et de la décontamination, mais également des domaines généraux tels que les bases légales et la communication. La Suisse, sous la houlette de l'OFSP, a annoncé sa participation. L'OFSP et l'OSAV ont mis en place deux groupes de travail, qui traitent de deux grands thèmes des phases ultérieures : le GT Décontamination et gestion des déchets (séance de lancement en septembre 2023) et le GT Denrées alimentaires et agriculture. Divers organes de la Confédération et des cantons sont représentés au sein de ces groupes de travail. Le GT Denrées alimentaires et agriculture a élaboré la procédure en cas d'événement N en Ukraine, et un projet est disponible.
Travaux/ produits planifiés pour 2024	Participation à l'exercice INEX 6, différents organes (cantons et Confédération) sont impliqués. Groupe de travail Décontamination et gestion des déchets : élaboration d'un document de base « Décontamination et déchets » Groupe de travail Denrées alimentaires et agriculture : généralisation de la procédure « Ukraine »
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL)

²² N.B. : anc. notion, distinction est faite aujourd'hui entre la phase aiguë, la phase précoce et la phase de transition.

**Avancement de la mise en œuvre des mesures découlant de
l'état des lieux de la protection NBC en Suisse – avancement de
la mise en œuvre**

15.12.2023

Autres concernés : offices cantonaux de la protection de la population, autorités chargées de la santé publique, exploitants de CN, IFSN, armée, OFPP, OFSP, OFEN, etc.

État de la mise
en œuvre

En cours d'élaboration

Déficit 16 : Les conventions de prestations relatives aux événements radiologiques devraient être révisées.

Description selon rapport 1	Les conventions entre les différents services fédéraux, mais aussi entre la Confédération et les cantons, sur les prestations que doivent fournir les cantons en cas d'événement radiologique (accident de CN ou attentat terroriste) ne sont pas suffisamment réglementées sur le plan légal, ni suffisamment connues et financées ou alors toutes les ressources nécessaires ne sont pas disponibles.
Répartition du déficit	Le déficit est réparti en deux déficits partiels, car du côté de la Confédération, il existe deux mandants différents pour les conventions de prestations dans le domaine N : la CENAL et l'OFSP. - Déficit partiel 16A : conventions de prestations N CENAL - Déficit partiel 16B : conventions de prestations N OFSP

Déficit partiel 16A : Les conventions de prestations N relatives aux événements radiologiques devraient être révisées : conventions de prestations N CENAL.

Concrétisation/ évaluation	La CENAL a actuellement conclu les conventions de prestations suivantes pour les événements radiologiques : - Conventions de prestations dans le domaine de l'organisation de mesure (SCAM CENAL, IRA, PSI, Zwiilag, CN) - Convention de prestations avec le Commandement des opérations (appui de l'armée dans les domaines suivants : transports, entrepôt Reitnau, mesures) - Convention de prestations avec MétéoSuisse (conseils météorologiques, prévisions, NADAM) La CENAL prépare en outre d'autres conventions de prestations (p. ex. avec le canton d'Argovie pour le CIR ou avec certains laboratoires cantonaux pour les mesures de la radioactivité dans les denrées alimentaires). La CENAL a examiné les conventions de prestations N relevant de sa compétence à la lumière des besoins actuels. Elle a constaté que, de son point de vue, aucune adaptation n'était nécessaire.
Proposition 16A	Examen technique des conventions de prestations N de la CENAL Pas nécessaire. En cas de nécessité dans le futur, la CENAL sert d'interlocuteur.
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL)
État de la mise en œuvre	Terminé

Déficit partiel 16B : Les conventions de prestations N relatives aux événements radiologiques devraient être révisées : conventions de prestations N OFSP.

Concrétisation/
évaluation

L'OFSP a actuellement conclu les conventions de prestations suivantes pour les événements radiologiques :

- Convention de prestations avec l'IRA (Institut de radiophysique appliquée, Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, Lausanne)
- Contrat avec l'Hôpital universitaire de Zurich en tant qu'hôpital suisse de référence pour le traitement de personnes fortement irradiées

Il n'existe aucune convention de prestations entre l'OFSP et les cantons.

L'OFSP a examiné les conventions de prestations N relevant de sa compétence à la lumière des besoins actuels. Il a constaté qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des adaptations.

Proposition 16B **Examen technique des conventions de prestations N de l'OFSP**

Pas nécessaire.

Acteurs Responsable : OFSP

État de la mise
en œuvre Terminé

Annexe 2 : Liste des abréviations

AEP	Approvisionnement économique du pays
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CBRNE	Chemical, Biological, Radiological, Nuclear, and Explosive
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCPCS	Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CENAL	Centrale nationale d'alarme
Cen comp NBC-DEMUNEX	Centre de compétences NBC-DEMUNEX (nucléaire, biologique, chimique, déminage et élimination des munitions non explosées)
CENH	Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
CFSB	Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique
CG MPS	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers
CIR	Centre d'information Radioactivité
CN	Centrale nucléaire
ComABC	Commission fédérale pour la protection ABC
CPR	Commission fédérale de radioprotection
CPU	Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse
CRMPPCi	Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile
CSN	Commission fédérale de sécurité nucléaire
CSSP	Coordination suisse des sapeurs-pompiers
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
EEVBS (A-, B-, C-)	Équipes d'intervention de la Confédération
EGU	Exercice général d'urgence
EMCC	Etat-major de conduite cantonal
Fedpol	Office fédéral de la police
GNP	Groupe suisse des partenaires du nucléaire
IAS	Interassociation de sauvetage
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
IRA	Institut de radiophysique appliquée (Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, Lausanne)
iRES	Système d'information pour la gestion des ressources
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PCABC	Plate-forme intercantonale de coordination ABC
PharmA	Pharmacie de l'armée
PP RNS	Plate-forme politique du Réseau national de sécurité
Protection NBC	Protection contre les dangers et les menaces NBC (N pour nucléaire et radiologique, B pour biologique et C pour chimique)
PSI	Paul Scherrer Institut
ResMaB	Gestion fédérale des ressources
SCAM CENAL	Soutien cantonal de mesures de la CENAL
SG DDPS	Secrétariat général du DDPS
SRC	Service de renseignement de la Confédération
SSC	Service sanitaire coordonné
USZ	Universitätsspital Zürich
Zwilag	Centre de stockage intermédiaire pour déchets radioactifs à Würenlingen